

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION**

### **PREAMBULE**

Les objets et biens que nous consommons au quotidien se composent de matière première, qu'elle soit primaire ou secondaire.

Le plus souvent, nous consommons ces biens et objets pour répondre à nos besoins ou pour nous faire plaisir. Dans certains cas, nous pourrions cependant nous poser la question de la pertinence d'une telle mobilisation de matières premières pour l'usage qui en est fait.

Une fois consommé, le bien ou objet arrivé en fin de vie peut le plus souvent être valorisé, que ce soit en lui donnant une seconde vie ou en récupérant les matières premières.

Nos déchets sont en effet avant tout des matériaux et l'on peut sous cet angle les considérer comme des ressources à valoriser. C'est le principe de l'économie circulaire, rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

La prévention des déchets est l'un des enjeux principaux pour la préservation de l'environnement.

Beaucoup de projets nationaux sur les thématiques du gaspillage alimentaire, du réemploi, ou de la revalorisation sont mis en œuvre pour changer notre manière de consommer.

Il s'agit notamment de ministères, d'administrations, d'associations, de collectivités, de groupements citoyens et autres, qui prennent en main ces questions autour de la construction d'un nouveau mode de vie plus durable.

Le projet « gutt saach » a donc pour vocation principale, la réutilisation et la remise en circulation des ressources, en vue du développement et de l'expansion du réemploi.

La création de la présente plateforme numérique [www.guttsaach.lu](http://www.guttsaach.lu) a pour finalité de favoriser et de faciliter à un public déterminé l'accès à l'information relative au développement et au fonctionnement des différents points de distribution visant à promouvoir le réemploi, ceci en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

N.B. : Les informations contenues à travers la plateforme numérique ne sont pas exhaustives et sont sujettes à évolution, de sorte qu'aucune carence et/ou modification ne sont de nature à engager la responsabilité des administrateurs des différents points de distribution.

Dans le cadre de l'accomplissement de sa mission, le SIVEC peut discrétionnairement nommer d'autres entités (autres centres de ressources, ateliers communaux, écoles, universités, associations, administrations étatiques,...) qui se verront attribuer la qualité d'administrateurs fonctionnels qui, portant un intérêt au projet « gutt saach » et souhaitant y participer, se verront octroyer des droits et tenant à l'accès à la gestion de la plateforme, et notamment par le droit de poster des annonces en vue de proposer des biens au don, d'acquérir des biens (...).

Ces autres entités seront principalement des personnes morales mais également des personnes physiques (artiste par exemple).

Lesdits administrateurs fonctionnels bénéficieront d'une formation dispensée par l'Administrateur principal, condition préalable à leur nomination par le SIVEC.

Un Administrateur fonctionnel peut demander à l'Administrateur principal un droit d'accès à d'autres administrateurs fonctionnels.

L'Administrateur principal peut retirer ce droit en cas d'abus d'autres administrateurs fonctionnels, lesquels engageront, dans ce cas, leur propre responsabilité civile et/ou pénale.

### Définitions utiles

Administrateur principal : désigne le centre de ressources du SIVEC sise à Schiffflange.

Il est expressément stipulé que l'Administrateur principal revêt une double qualité au sein de la plateforme « gutt saach ».

D'une part, l'Administrateur principal exerce une mission de gestion générale, technique et fonctionnelle de la plateforme, en sa qualité de responsable de son administration, de son bon fonctionnement, de sa maintenance, ainsi que de l'exécution et du respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

D'autre part, l'Administrateur Principal peut également intervenir en qualité d'Administrateur fonctionnel, et à ce titre, bénéficier d'un accès à la plateforme au même titre que les autres Administrateurs fonctionnels, dans le cadre des opérations de gestion des biens proposées ou référencées sur ladite plateforme.

En cette seconde qualité, l'Administrateur principal est soumis aux mêmes droits, obligations et responsabilités que tout autre Administrateur fonctionnels, notamment en ce qui concerne l'utilisation des fonctionnalités de gestion mises à disposition sur la plateforme.

Il est précisé que ces deux qualités, bien que cumulées par une seule et même personne ou entité, doivent être juridiquement distinguées et peuvent donner lieu à des actes ou décisions relevant de cadres juridiques et fonctionnels distincts.

Lorsqu'il agit en cette qualité, l'Administrateur principal est donc réputé exercer des fonctions distinctes de celles qu'il détient en tant que gestionnaire de la plateforme.

La présente stipulation n'a ni pour objet ni pour effet de créer une confusion entre lesdites fonctions, lesquelles demeurent indépendantes l'une de l'autre quant à leur portée et leurs effets juridiques.

Administrateur fonctionnel : désigne une entité, dûment habilitée à accéder à la plateforme, principalement une personne morale, établie au Grand-Duché de Luxembourg, exploitant une activité sans but lucratif tels que et non exhaustivement, des associations caritatives et humanitaires, des écoles, universités, maisons relais, structures éducatives, syndicats intercommunaux, titulaire d'un compte personnel, et se voyant octroyer des droits quant à l'accès à la gestion de la plateforme, de la part de l'Administrateur principal, dans le cadre du projet « gutt saach ».

À ce titre, l'Administrateur fonctionnel dispose d'un accès dédié et personnalisé à la plateforme, respectivement d'une habilitation délivrée par l'Administrateur principal, lui permettant d'utiliser les fonctionnalités spécifiques d'ordre technique, organisationnel ou de gestion de contenus, mises à sa disposition, notamment celles afférentes au suivi, à la gestion, à la mise à jour ou à la consultation des informations relatives aux biens dont il assure la gestion.

L'Administrateur fonctionnel agit de manière autonome dans le cadre de ses prérogatives, dans le respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, des dispositions légales et réglementaires applicables, ainsi que, le cas échéant, des conventions particulières éventuelles conclues avec le gestionnaire de la plateforme.

Il est précisé que le statut d'Administrateur fonctionnel n'emporte aucun droit de propriété ou d'administration générale sur la plateforme, laquelle demeure placée sous la responsabilité exclusive de l'Administrateur Principal.

L'Administrateur fonctionnel n'est autorisé à intervenir que dans les limites des droits d'accès et des autorisations qui lui sont expressément conférés par l'Administrateur principal.

Compte personnel : désigne l'espace, disponible sur la plateforme que tout utilisateur, doit se créer pour avoir accès aux services de la plateforme, notamment en vue de proposer au don des biens par publication d'annonces, de procéder à la réservation de biens et de les acquérir dans les conditions exposées infra.

Annonce : désigne une communication comportant des informations et des données (textuelles, visuelles, photographiques) en vue de la description d'un bien destiné au don, publiée et diffusée sur la plateforme, soit par l'Administrateur principal, soit par un administrateur fonctionnel tel que spécifié supra.

Utilisateur : désigne toute personne physique ou morale, disposant de la capacité juridique et titulaire d'un compte personnel, consultant la plateforme et l'utilisant afin d'avoir accès aux services du projet « gutt saach »

Preneur : désigne tout utilisateur, disposant de la capacité juridique et titulaire d'un compte personnel, qui récupère, respectivement acquiert un bien proposé au don via une annonce publiée via la plateforme.

Donneur : désigne toute personne morale ou personne physique, disposant de la capacité juridique proposant un bien au don par prise de contact par tous moyens (email, téléphone...) avec les administrateurs fonctionnels.

## **ARTICLE 1 : OBJETS**

Les présentes conditions générales d'utilisation (CGU) ont pour objet de déterminer les conditions d'utilisation de la plateforme [www.guttsaach.lu](http://www.guttsaach.lu) et du service par les utilisateurs.

Par conséquent, l'utilisation de la plateforme [www.guttsaach.lu](http://www.guttsaach.lu), implique une acceptation pure et simple des présentes conditions générales d'utilisation par les utilisateurs.

L'utilisateur déclare partant avoir pris connaissance des présentes conditions générales d'utilisation et les accepter expressément et sans réserve.

Les présentes conditions générales sont dès lors pleinement opposables aux utilisateurs.

L'Administrateur principal et les administrateurs fonctionnels ainsi que l'utilisateur sont dès lors liés par un contrat, de sorte que les parties sont contractuellement tenues et doivent ainsi se conformer aux obligations contractuelles y relatives.

Dans le cadre du lien contractuel unissant l'Administrateur principal, les Administrateurs fonctionnels et l'utilisateur, et afin de garantir l'équité des relations contractuelles ainsi que l'indépendance des fonctions exercées au sein de la plateforme, il est expressément précisé que les fonctions exercées par l'Administrateur Principal en qualité d'Administrateur fonctionnel sont distinctes de celles qu'il exerce en tant que gestionnaire de la plateforme.

En dépit de cette double qualité, l'Administrateur principal ne saurait être réputé en situation de conflit d'intérêts du seul fait de l'exercice cumulé de ses fonctions. En conséquence, aucune responsabilité ne saurait être engagée entre l'Administrateur principal, agissant en tant que gestionnaire de la plateforme, et lui-même agissant en qualité d'Administrateur fonctionnel sur le fondement de ce cumul.

Les présentes conditions générales d'utilisation peuvent faire l'objet de modification(s), respectivement ajout(s), suppression(s), ceci à la seule et unique discrétion de l'Administrateur principal et sans avertissement préalable des utilisateurs.

Les utilisateurs sont dès lors vivement invités à les consulter avant tout accès et/ou utilisation de la plateforme.

L'Administrateur principal est dès lors écarté de toute responsabilité en cas de modification, ajout et/ou suppression intervenue des présentes conditions générales d'utilisation, l'utilisateur en ayant été utilement et diligemment avisé.

La création et l'utilisation de cette plateforme est soutenue par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

## **ARTICLE 2 : DESCRIPTION – MODALITES ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE**

### 2.1. Dispositions générales

Tout utilisateur déclare expressément être une personne morale ou une personne physique disposant de la capacité juridique.

L'utilisation de la plateforme est consacrée généralement à un public cible et plus spécifiquement à toute entité, établie au Grand-Duché de Luxembourg, exploitant une activité sans but lucratif tels que et non exhaustivement, des associations caritatives et humanitaires au Grand-Duché de Luxembourg, des écoles, maisons relais, structures éducatives.

Toute personne physique agissant au nom et pour le compte d'une entité, respectivement d'une personne morale, n'est pas en droit d'utiliser la plateforme, pour des besoins personnels ou dans un but lucratif et commercial, auquel cas l'Administrateur principal se réserve le droit de dénoncer de tels agissement à sa hiérarchie.

L'utilisation de la plateforme, respectivement des services y relatifs, est exclusivement à visée sociale, humanitaire, non lucrative.

L'utilisation de la plateforme, respectivement des services y relatifs, par des sociétés commerciales ou par toute personne dans un but commercial est dès lors prohibée.

Ainsi, toute personne utilisant le site dans un cadre commercial ou lucratif s'expose à des poursuites judiciaires par l'Administrateur principal, a fortiori à des sanctions.

Tout dommage direct ou indirect causé à tout utilisateur en relation avec l'utilisation de la plateforme ne peut nullement engager la responsabilité de l'Administrateur principal.

Tout utilisateur autorise expressément l'Administrateur principal et les Administrateurs fonctionnels à utiliser ses données à des fins statistiques, ceci dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données.

Tout utilisateur autorise expressément l'Administrateur principal et les Administrateurs fonctionnels à publier lesdits statistiques et de les communiquer au Ministère de l'Environnement du Climat et de la Biodiversité.

Tout utilisateur autorise l'Administrateur principal à communiquer ses données ou une partie aux administrateurs fonctionnels, ceci dans le cadre de l'accomplissement de la mission.

## 2.2. Fonctionnalités de la plateforme

### a. Création d'un compte personnel

Tout utilisateur s'engage expressément à créer un compte personnel en renseignant un identifiant et un mot de passe avec la plus grande prudence et discrétion.

Par la création de ce compte, l'utilisateur accepte expressément les présentes conditions générales d'utilisation.

Tout utilisateur, personne physique ou morale, accepte que le compte personnel soit nominatif.

Si l'utilisateur est une personne morale, elle devra impérativement mentionner les données de la personne représentant ladite personne morale.

Tant la personne morale que la personne physique, en sa qualité de représentant, acceptent que ses données soient traitées dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données tel que développé infra.

L'utilisateur, qu'il soit une personne physique ou une personne morale, s'engage à signaler tout changement via son compte, respectivement toute(s) modification(s) relative(s) relatives à ses données.

L'utilisateur, personne morale, s'engage à signaler tout changement via son compte et notamment quant à un changement de la personne physique responsable renseignée.

L'Administrateur principal est en droit de demander à l'utilisateur des mises à jour régulières quant aux données personnelles renseignées, ceci à sa discrétion, et dans le strict respect des dispositions en matière de protection des données développées infra, chose que l'utilisateur accepte sans réserve.

Dans ce contexte, l'Administrateur principal, s'il l'estime utile, est en droit d'envoyer à l'utilisateur, via sa boîte email de référence, un message, respectivement une notification via la plateforme de « revalidation » de son compte personnel.

A défaut de retour de l'utilisateur, celui-ci s'expose au risque de blocage ou de suppression de son compte personnel.

Toute communication de fausses données par l'utilisateur l'expose à une mesure de blocage ou de suppression du compte en question, sans formalité, ni avertissement préalable, et ce, à la libre discrétion de l'Administrateur principal.

L'utilisateur s'engage à respecter et à maintenir la confidentialité de ses identifiants de connexion à son compte personnel et reconnaît expressément que toute connexion à son compte personnel ainsi que toute transmission de données depuis son compte personnel seront présumées avoir été effectuées par lui.

L'utilisateur déclare reconnaître et accepter qu'il est seul responsable des informations renseignées lors de la création de son compte personnel.

Toute perte, détournement et/ou utilisation des identifiants de connexion et leurs éventuelles conséquences relèvent de l'unique et exclusive responsabilité de l'utilisateur.

L'accès à ce compte en vue de l'utilisation de la plateforme n'interviendra pas concomitamment à la création dudit compte.

L'accès au compte sera soumis à l'appréciation et à l'approbation exclusive et discrétionnaire de l'Administrateur principal.

L'Administrateur principal est libre d'accepter ou de refuser l'accès au compte.

L'utilisateur ayant créé un compte se verra notifier une décision d'acceptation ou de refus, dans un délai raisonnable, via l'adresse mail renseignée.

La notification d'une décision de refus sera motivée par l'Administrateur principal et l'utilisateur est en droit d'émettre une contestation, ceci suivant courrier recommandé à adresser à l'Administrateur principal dans un délai de 7 jours, à défaut de quoi il accepte ladite décision de refus.

En cas de refus, le compte créé ainsi que toutes les données y relatives de l'utilisateur seront supprimées de la plateforme.

En cas d'acceptation, l'utilisateur pourra immédiatement se connecter à la plateforme, dès réception de la confirmation sur son adresse mail renseignée.

La création du compte personnel donnera accès à l'utilisateur à la plateforme, précisant que l'Administrateur principal n'est nullement susceptible d'engager sa responsabilité ou de fournir des garanties dans le cadre de la connexion au sein de cette plateforme.

En cas d'utilisation abusive / illicite de la plateforme, l'Administrateur principal aura la possibilité de bloquer le compte de l'utilisateur correspondant.

Cette initiative interviendra sans formalité, ni avertissement préalable et à la discrétion de l'Administrateur principal et aucun recours n'est admis.

Dans le cadre d'une utilisation abusive et/ou illicite de la plateforme, l'Administrateur principal est en droit de soumettre l'information et/ou dénonciation au responsable de l'entité utilisatrice, ce que tout utilisateur accepte sans réserve.

En cas d'infraction pénale, l'Administrateur principal procédera aux dénonciations requises aux autorités compétentes et conformément aux dispositions légales applicables.

L'utilisateur a la possibilité de supprimer son compte personnel, suppression qui sera effective dans un délai de 30 jours maximum.

Une telle suppression n'aura aucune incidence sur les statistiques.

Les administrateurs fonctionnels feront l'objet d'une formation interne par l'Administrateur principal en vue de l'utilisation de la plateforme (fonctionnalités, conditions, ...).

#### b. Publication des annonces

Toute personne morale ou physique proposant un bien au don peut solliciter, ceci par l'intermédiaire de l'Administrateur fonctionnel par prise de contact par tous moyens (email, téléphone...), la publication d'une annonce proposant de donner un ou plusieurs biens dont il est propriétaire.

Tout bien proposé au don en vue d'une annonce, devra comporter un descriptif dudit bien et une ou plusieurs photo(s).

La personne soumettant un bien au don, déclare expressément être le propriétaire du ou des bien(s) proposé(s) au don.

La personne soumettant un bien au don s'engage dès lors à faire une description la plus fidèle possible à la réalité et à joindre des photos récentes du ou des biens donnés.

La personne soumettant un bien au don déclare expressément que le bien proposé au don est en bon état et qu'il est conforme aux conditions d'admissibilité des biens telles que développées infra au point d.

Le bien proposé au don fera l'objet d'une approbation à la discrétion de l'Administrateur fonctionnel en vue de la publication d'une annonce sur la plateforme.

L'Administrateur principal est en droit de refuser la publication d'une annonce d'un bien proposé au don ou d'y émettre des réserves et/ou conditions.

Un administrateur fonctionnel est en droit de publier des annonces en vue de proposer un bien au don sur la plateforme.

Seuls les utilisateurs disposant d'un compte personnel auront accès aux annonces publiées par les Administrateurs fonctionnels.

Les contenus suivants sont prohibés :

- Contenus, images, mentions à caractère indécent, pornographique, choquant, heurtant la sensibilité des utilisateurs, plus généralement des internautes ;
- Informations fausses, mensongères ou de nature à induire en erreur ;
- Mentions diffamatoires, injurieuses, dénigrantes, calomnieuses, plus généralement de nature à porter atteinte à l'honneur, à la réputation, aux intérêts du SIVEC ou même à des tiers ;
- Contenu portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers ;
- Contenu à caractère commercial, promotionnel ou publicitaire ;
- Contenu avec lien vers des sites extérieurs non exploités par l'Administrateur principal ;

- Contenu généralement abusif et/ou illicite et n'entrant pas dans le champ d'activité du SIVEC.

Cette liste n'est pas exhaustive et l'Administrateur principal est en droit d'estimer à sa pure discrétion tout contenu qu'il considère comme abusif ou non conforme à l'activité et à la politique de cette plateforme.

Le contenu de l'annonce ne doit pas être contraire à la réglementation en vigueur et notamment en matière de publicité, de concurrence, de promotion de vente, d'utilisation de données personnelles (etc...).

L'Administrateur principal se réserve discrétionnairement le droit et à son unique appréciation, de supprimer tout contenu prohibé, tel que décrit supra, toute photographie, image, respectivement tout support visuel à caractère indécent, pornographique, choquant, heurtant la sensibilité des internautes ou même inapproprié (visage d'enfant(s) à titre d'exemple) (...), plus généralement tout support visuel n'entrant pas dans le champ d'activité de la plateforme « gutt saach ».

L'Administrateur principal décline toute responsabilité en cas de contenus prohibés tels que décrits supra, plus généralement contraires aux dispositions légales applicables et seul le ou les utilisateur(s) à l'initiative de tels contenus engagera(ont) sa/leur responsabilité.

L'Administrateur principal se réserve le droit d'engager les responsabilités civile et pénale de l'utilisateur contrevenant à ces dispositions.

L'Administrateur principal est en droit de supprimer une annonce.

Toute personne proposant un bien au don, respectivement tout Administrateur fonctionnel, autorise expressément l'Administrateur principal à faire usage des photos et informations publiées via une annonce, respectivement qu'il télécharge et/ou téléverse sur la plateforme, en procédant le cas échéant à une sélection des supports visuels, en vue d'une publication notamment dans les Galeries réservées au public sur la plateforme, sur les réseaux sociaux, les flyers, a fortiori à en faire usage de manière générale dans la limite de l'activité de l'Administrateur principal.

Une telle autorisation s'étend également au(x) projet(s) soumis par un utilisateur, de sorte qu'il autorise expressément l'Administrateur principal à faire usage des photos et informations publiées via une annonce, respectivement qu'il télécharge et/ou téléverse sur la plateforme, en procédant le cas échéant à une sélection des supports visuels, en vue d'une publication notamment dans les Galeries réservées au public sur la plateforme, sur les réseaux sociaux, les flyers, a fortiori à en faire usage de manière générale dans la limite de l'activité de l'Administrateur principal.

Toute personne proposant un bien au don ou soumettant un ou plusieurs projet(s), autorise expressément l'Administrateur principal à communiquer des photos et informations y relatives publiées via annonce à d'autres Administrateurs fonctionnels et/ou partenaires.

A noter que l'on entend par « projet », un montage, un assemblage, une fabrication, réalisés à l'aide d'objets divers récupérés, ceci par toute personne proposant un bien au don, respectivement tout Administrateur fonctionnel.

Tout utilisateur est en droit d'insérer des commentaires au niveau de la description d'une annonce, commentaires auxquels seuls les Administrateurs fonctionnels peuvent y répondre.

Lesdits commentaires sont accessibles et visibles à tous les utilisateurs ainsi qu'aux Administrateurs principal et fonctionnels, ceci à titre informatif.

Ainsi, tout utilisateur et tout Administrateur fonctionnel acceptent et autorisent la visibilité et l'accès à son ou ses commentaire(s) sur la plateforme à tous les autres utilisateurs.

L'administrateur principal assure la tenue d'un fichier régulièrement mis à jour renseignant les biens distribués.

### c. Modalités et conditions d'acquisition des biens et réservation

Tout utilisateur aura accès aux annonces publiées par l'Administrateur principal ou un Administrateur fonctionnel en se connectant à son espace personnel.

Seuls les utilisateurs disposant d'un compte personnel auront accès au service de réservation en vue de l'acquisition des biens.

Tout utilisateur étant titulaire d'un compte personnel et étant intéressé à l'acquisition d'un ou de plusieurs biens, peut procéder par réservation via la plateforme.

Toute réservation demeure confidentielle, de sorte que tout autre utilisateur est dans l'impossibilité de visualiser les réservations effectuées par d'autres utilisateurs.

Dès la réservation, l'annonce n'apparaît plus sur la plateforme.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne sont pas tenus à une quelconque gestion des stocks des biens et n'en sont partant point responsables.

Les stocks des biens ne sont pas quantifiables.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne peuvent garantir ni la disponibilité du ou des biens réservé(s), ni la quantité souhaitée, et ce, bien qu'ils apparaissent comme disponibles au moment de la réservation.

La récupération effective des biens par l'utilisateur preneur est donc soumise à divers aléas et paramètres tels que notamment les flux des biens, dont l'utilisateur preneur accepte de se soumettre.

Dans un souci d'équité et de prévention des abus, l'Administrateur principal peut discrétionnairement fixer des quotas dans le cadre de la réservation et de la récupération des biens.

L'Administrateur principal peut discrétionnairement annuler une réservation moyennant une notification à l'utilisateur en question sur sa boîte mail.

L'utilisateur preneur est en droit d'annuler une réservation en prenant soin d'en informer l'Administrateur principal ou l'Administrateur fonctionnel, respectivement l'administrateur qui a validé la réservation en question, ceci par téléphone uniquement.

En cas d'annulation(s) abusive(s) et/ou récurrente(s) de réservation, l'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel se réservent le droit de bloquer ou de supprimer le compte de l'utilisateur en cause.

Le bien ayant fait l'objet d'une réservation ne fait pas l'objet d'un envoi mais devra être récupéré par l'intéressé/le preneur à l'adresse du donneur du bien où le bien y sera déposé en vue de la récupération.

Le preneur devra ainsi s'assurer de récupérer le bien au lieu approprié et veiller à ce que cette récupération s'effectue dans des conditions adéquates.

L'utilisateur preneur accepte de récupérer le bien réservé en l'état.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne sont nullement tenus pour responsables du nettoyage et de la désinfection du bien réservé et récupéré.

Au moment de la récupération du bien, s'opère un transfert de propriété au moment de la prise de possession du bien par le preneur.

#### d. Modalités et conditions d'admissibilité des biens

Le donneur déclare et reconnaît expressément être le propriétaire du bien donné, respectivement être titulaire des droits dudit bien.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne sont ni tenus, ni habilités à vérifier la conformité des biens et déclinent toute responsabilité quant à la conformité de tout bien proposé au don et/ou faisant l'objet d'un don.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel déclarent expressément ne pas avoir connaissance de la provenance et de l'origine du bien donné, ce qui exclut toute responsabilité dans le chef de l'Administrateur principal et de l'Administrateur fonctionnel tant sur le plan civil que sur le plan pénal.

Tout bien proposé au don devra être en bon état à défaut de quoi l'Administrateur principal et/ou l'Administrateur fonctionnel pourront refuser de publier une annonce y relative.

Tous biens, matériaux, matières à caractère dangereux, composantes et substances toxiques, nuisibles à la santé et susceptibles de représenter un danger pour autrui, ne sont pas admis.

Les animaux morts ou vivants, les insectes, les végétaux, les denrées alimentaires, ne sont pas admis.

Les objets à caractère injurieux, diffamatoire, à caractère pornographique, ne sont pas admis.

La présente liste des biens non admis n'est pas exhaustive et l'Administrateur principal dispose discrétionnairement du droit de refuser la mise en don de biens non énumérés dans la liste ci-dessus s'il les considère comme dangereux ou n'entrant pas dans le cadre de l'activité de la plateforme « gutt saach ».

Les biens mis en don, respectivement récupérés ne pourront nullement être soumis à la vente ou à toute autre activité d'ordre commercial, sauf autorisation préalable de l'Administrateur principal ou de l'Administrateur fonctionnel et/ou sauf après transformation ou traitement par un utilisateur.

### **ARTICLE 3 : RESPONSABILITES ET GARANTIES**

L'Administrateur principal et les Administrateurs fonctionnels s'efforcent d'agir avec diligence dans la gestion des biens, mais ne peuvent assumer une responsabilité illimitée compte tenu de la nature de leur activité et de l'origine des biens.

L'utilisateur est exclusivement responsable des données et informations renseignées, que ce soit pour la création de son compte personnel que pour l'utilisation de la plateforme.

L'utilisateur déclare et reconnaît qu'il ne contrevient à aucune réglementation en vigueur et à aucune disposition contractuelle et notamment aux présentes conditions générales d'utilisation.

En cas de violation des dispositions précitées, l'utilisateur s'expose à des poursuites par l'Administrateur principal et/ou par l'Administrateur fonctionnel en vue d'engager ses responsabilités civile et/ou pénale.

Le preneur reconnaît que dès la remise physique du bien au preneur, celui-ci en devient l'unique propriétaire et gardien. En conséquence, l'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel sont déchargés de toute responsabilité, qu'elle soit contractuelle ou délictuelle, pour tout dommage, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé par le bien ou résultant de son utilisation, à compter de cette remise.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne pourront donc être tenus pour responsables de tout dommage direct ou indirect causé par tout bien réservé et récupéré, que ce soit à l'égard du preneur qu'à l'égard de tout autre tiers.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne peuvent être tenus pour responsables de l'usage qui est fait du ou des biens récupérés tant par le preneur que par tout autre tiers, qu'il s'agisse d'un usage normal ou anormal.

Le preneur reconnaît et accepte que les biens sont fournis "en l'état" (as is), sans aucune garantie expresse ou implicite de la part de l'Administrateur principal et de l'Administrateur fonctionnel quant à leur état, leur fonctionnement, leur conformité à des normes de sécurité, leur adéquation à un usage particulier, ou leur dangerosité potentielle.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne procèdent à aucune vérification approfondie, expertise technique ou test de sécurité des biens. Il appartient au preneur de procéder à toutes les vérifications, inspections et tests qu'il juge nécessaires avant toute utilisation du bien et d'en assumer seul les risques et les conséquences.

Sous réserve des dispositions impératives de la loi, la responsabilité de l'Administrateur principal et de l'Administrateur fonctionnel ne pourra être engagée que pour sa faute intentionnelle (dol) ou sa faute lourde, dûment prouvée par le preneur.

Toute responsabilité de l'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel pour faute simple ou légère, ainsi que pour les vices cachés ou les défauts de sécurité des biens qui n'auraient pas été manifestement apparents lors de la remise, est expressément exclue.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel ne sauraient être tenus responsables des dommages indirects ou immatériels, tels que la perte de jouissance, la perte de profit ou tout autre préjudice consécutif.

Dans le cadre de l'utilisation de la plateforme, respectivement des services y relatifs, tout utilisateur renonce expressément à exercer tout recours contre l'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel :

- En cas de poursuites par un tiers du fait de l'utilisation de la plateforme contraire aux présentes conditions générales et /ou aux dispositions légales en vigueur ;
- En cas d'usurpation d'identité d'un utilisateur par une partie tierce ;
- En cas de perte de ses identifiants et/ou mot de passe permettant l'accès à son compte personnel, a fortiori à tout incident tenant à l'utilisation de son compte personnel par l'utilisateur ;
- En cas de dommage éventuel causé à l'utilisateur par l'utilisation de la plateforme.

L'Administrateur principal ne peut être tenu pour responsable des agissements, de quelque nature qu'ils soient, dans le chef des autres Administrateurs fonctionnels.

En cas d'agissements fautifs, frauduleux, abus, généralement faits de nature à engager leur responsabilité civile et/ou pénale dans le chef des Administrateurs fonctionnels, l'Administrateur principal est en droit, à tout moment, de retirer tout(s) droit(s) leur ayant été conféré(s).

La présente plateforme contenant un lien externe vers un groupe de discussion WhatsApp, toute responsabilité de l'Administrateur principal est exclue quant à toute connexion à ce lien externe, respectivement à toute utilisation de ce groupe WhatsApp.

Partant, l'Administrateur principal ne pourra être tenu pour responsable de tout incident, désagrément, dommage liés à toute connexion, respectivement utilisation de ce groupe WhatsApp.

#### **ARTICLE 4 : TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES**

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel, en tant que responsables de traitement, traitent et conservent les données personnelles qui sont soumises, en conformité avec les lois et règlements applicables et notamment en conformité avec le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD, avec la précision que l'Administrateur fonctionnel traite les données, accède aux données et conserve uniquement les données des personnes (physiques et morales) dont il assure la gestion, respectivement personnes affectées ou rattachées dans le cadre de ses attributions et qui relèvent de sa responsabilité ou de son périmètre d'intervention.

En tant que responsables du traitement des données qu'ils collectent, ils s'engagent à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur.

Les données à caractère personnel sont traitées dans le cadre de l'utilisation de la plateforme, plus généralement de l'activité de l'Administrateur principal.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel traitent et conservent les données que chaque utilisateur renseigne dans le cadre de la création de son espace personnel telles :

- pour les personnes physiques : nom et prénom, adresse électronique et postale, numéro de téléphone, date de naissance, photo (facultative) ;
- pour les personnes morales : dénomination (société, association), adresse du siège social, numéro d'immatriculation, organe ou personne(s) physique(s) représentant la personne morale.

Les données personnelles recueillies par l'Administrateur principal ou l'Administrateur fonctionnel sont traitées en interne par les personnes dûment habilitées, dans la limite de leurs attributions respectives.

Les données personnelles pourront être communiquées par l'Administrateur principal aux Administrateurs fonctionnels, avec la précision qu'il s'agira de données des personnes (physiques et morales) dont l'Administrateur fonctionnel en cause assure la gestion, respectivement personnes affectées ou rattachées dans le cadre de ses attributions et qui relèvent de sa responsabilité ou de son périmètre d'intervention.

Toutes les données personnelles traitées et collectées par un Administrateur fonctionnel pourront être communiquées à l'Administrateur principal.

Elles pourront également être communiquées tant aux autorités administratives et judiciaires compétentes, qu'aux sous-traitants et prestataires externes de l'Administrateur principal (soit les prestataires et consultants informatiques externes et leurs sous-traitants et partenaires, comptables, commerciaux, entreprises de communication, prestataires de mise en page / structuration de documents, prestataires juridiques), uniquement dans la mesure nécessaire et sous réserve de l'existence de garanties contractuelles propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données.

Les données sont donc susceptibles d'être communiquées à l'avocat de l'Administrateur principal dans le cadre de la sauvegarde de ses droits et de ses intérêts, ceci dans un contexte extrajudiciaire ou judiciaire.

L'équipe informatique externe dispose donc d'un accès aux données dans le cadre de la mission qui lui a été conférée par l'Administrateur principal.

L'utilisateur accepte le traitement de ses données personnelles en acceptant les présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisateur accepte que ses données soient traitées et utilisées par les employés de l'Administrateur principal et de l'Administrateur fonctionnel, dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

L'Administrateur principal est en droit de demander à l'utilisateur des mises à jour régulières quant aux données personnelles renseignées, ceci à sa discrétion, et dans le strict respect des dispositions en matière de protection des données développées infra, chose que l'utilisateur accepte sans réserve.

L'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel assurent la tenue d'un fichier régulièrement, en vue de l'archivage des données à caractère personnel, mis à jour renseignant les données personnelles des utilisateurs, ceci en conformité avec les dispositions légales applicables en matière de protection des données.

Les données traitées par l'Administrateur principal et l'Administrateur fonctionnel peuvent être utilisées à des fins statistiques conformément à l'article 2.1.

L'utilisateur dispose notamment d'un droit d'accéder à ses données personnelles et de requérir la rectification/modification de celles-ci, ceci sous réserve du droit d'archivage desdites données tel que décrit ci-dessus dans les cas où celles-ci seraient inexactes ou incomplètes, par courrier postal adressé au SIVÉC ou par courrier électronique à l'adresse [guttsaach@sivec.lu](mailto:guttsaach@sivec.lu).

Il est également en droit de demander l'effacement de tout ou partie de ses données ou une limitation de leur traitement, s'opposer audit traitement, ou faire usage de son droit à la portabilité des données, dans les limites prévues par les règles applicables.

L'utilisateur dispose de la possibilité de porter plainte, en cas de manquement(s) aux règles applicables en matière de protection des données personnelles, devant une autorité de supervision telle que la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD).

Des informations détaillées sur les détails des droits, la conservation des données etc., figurent à cet effet dans notre politique de protection des données personnelles disponible en bas de la page d'accueil de notre site [www.guttsaach.lu](http://www.guttsaach.lu), avec la précision que ladite politique est en cours d'élaboration.

L'Administrateur principal se réserve le droit d'apporter des modifications, suppressions, ajouts à la présente politique de traitement et de protection des données étant en cours d'élaboration.